



COMITÉ DIRECTEUR

Compte rendu de la réunion du 4 novembre 2021

Membres du Comité directeur

Présents :

Bernard DAUBARD, Président	Christian DEMARCONNAY, Vice-président
Hubert CHANEL, Président délégué	Eric LOUAT, Vice-président (Visio après-midi)
Marie-Claire BIELLI, Secrétaire générale	André MILANO, Vice-président
Alain THEYSSIER, Trésorier général	Claudine PEYROUSE, Vice-présidente
Hervé DI FELICE, Contrôleur de gestion	Yves PIRIAC, Vice-président
Michelle ARVIEU, 1 ^{ère} Vice-présidente	Antony STANCO, Vice-président
Elisabeth BONIN, Vice-présidente (Visio)	

Robin CHAUCHOT (Visio ap-midi)	Nadège NOMEZINE	Marc SALOMON (Visio)
Frédéric DUTANG	Pierre QUADRIGI (Visio)	Alain THEVENIN (Visio)
Benoit LEPARC (Visio)	Marie-Jo RIBERON (Visio)	Jacques VIANESI

Excusés :

Emma BAGGIO	Yves GUILLOT
J-Claude CHATEAUZEL	Dominique OLLIVIER-JOUANARD
Jean-Pierre DÔ	Mickaël ROUAULT

Invités

Présents :

Henri ESCALLIER, Conseiller du Président (Visio)
Jean-Claude POYOT, Président d'honneur de la F.F.S.B. (Visio)
Joseph SBALCHIERO, Président du Conseil national de discipline de 1^{ère} instance (matin)
Philippe TRONCY, Responsable de la Cellule DEF
Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national
Xavier MAJOREL, Directeur administratif

Excusé :

Michel LECOURE, Président de la Commission nationale des finances

Le Président rappelle en préambule que la gestion de la F.F.S.B. est une grande responsabilité qui consiste à organiser la pratique du Sport Boules sur l'ensemble du territoire en vertu d'une délégation délivrée par le Ministère chargé des sports. Cela suppose que l'équipe dirigeante se montre solidaire et se comporte de manière déontologique.

Il n'est donc pas admissible que des critiques ouvertes entre membres du Comité directeur continuent à avoir cours. Pour autant, les problèmes ne doivent pas être occultés, mais débattus de manière constructive entre élus responsables.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité directeur du 11 juin 2021

Unanimité pour.

2. Affaires internationales

Le Président se réjouit des résultats des équipes de France, les meilleurs depuis 2014 avec 4 médailles d'or (Tir progressif féminin, Relais féminin, Relais U18 et Relais mixte), 2 médailles d'argent (Simple U23 et Double U23). A cela s'ajoute la première place au classement global des nations à Martigues.

Le Président salue la préparation qui a été mise en place par Fabien AMAR, Stéphane PINGEON et Xavier MAJOREL depuis mars 2021 alors que la compétition était à l'arrêt en France en raison du COVID. Il associe aussi le DTN qui a pleinement joué son rôle à partir de septembre.

En 2022, les principales échéances internationales seront les Jeux Méditerranéens à Oran fin juin, les Jeux Mondiaux à Birmingham (USA) en juillet. Henri ESCALLIER confirme que la France est bien qualifiée dans les 2 épreuves boulistes de cette dernière compétition, c'est-à-dire en Tir progressif et en Tir de précision féminins.

Un Mondial Jeunes serait en projet au Chili en fin d'année.

Une Coupe du Monde des nations est programmée à Saint-Vulbas les 18 et 19 février, elle vient se télescoper avec une étape de Ligue Sport Boules F1 et M1.

André MILANO soulève l'éternel problème du calendrier international qui n'est pas suffisamment anticipé et qui arrive toujours après l'élaboration du calendrier national. Il souhaite que la nouvelle commission sportive remédie à cette difficulté majeure.

Il indique d'autre part que les relations entre la F.F.S.B. et la FIB se sont bien améliorées depuis les dernières élections fédérales pour redevenir normales.

Les élections à la FEB se sont déroulées le 9 octobre. Grâce à la coalition des pays de l'Est, Tomislav CURKO, le président croate, a été élu à la présidence à la place de Roberto FAVRE qui s'était finalement désisté. Christophe LEVAILLANT a été désigné secrétaire général, Nicola FRANCHINI (Suisse) et André MILANO ont été élus vice-présidents.

Hubert CHANEL et Eric CHARVIN ont intégré la commission sportive de la FEB. Une première réunion est programmée le 6 novembre au sujet de la Coupe d'Europe.

Henri ESCALLIER qui a épaulé Roberto FAVRE pour installer la FEB et organiser les coupes d'Europe dans le précédent mandat estime qu'il a été désavoué également.

A la FIB, Frédéric RUIS, seul candidat, a été réélu avec Pascal HERNANDEZ au poste de secrétaire général et Henri ESCALLIER au poste de trésorier.

Les 4 présidents des fédérations continentales sont devenus automatiquement vice-présidents.

Bernard DAUBARD a été élu au poste de représentant continental. La France est également bien représentée dans les commissions avec Elisabeth BONIN à la commission du RTI, Christophe LEVAILLANT à la formation ou encore Henri ESCALLIER à la commission technique.

Ces élections à la FIB ont confirmé l'éviction des Italiens. Le Président italien a alors décidé de ne plus envoyer de commissaire, ni d'arbitre sur les compétitions internationales y compris en Italie et a demandé aux représentants italiens élus ou membres des commissions de démissionner d'ici le 31 octobre, ce qui a été fait. Les athlètes continueront à jouer normalement.

Il fait remarquer que l'Italie et la France représentent un volume d'effectifs et une contribution financière substantiels au sein de la FIB et qu'il est ubuesque de penser se passer de l'un ou de l'autre.

C'est pourquoi le Président a rencontré le président italien pour essayer d'apaiser les tensions avec les pays de l'ex-Yougoslavie, mais ce dernier a demandé à la France de se retirer également des instances internationales. Le Président a refusé et a proposé une coopération entre nos 2 pays, ce qui a été accepté.

La cotisation à la FIB qui était de 15 000 € par an passe à 5 000 € + 0,10 € par licencié pour 2022, à 5 000 € + 0,20 € par licencié pour 2023 et à 5 000 € + 0,30 € par licencié pour 2024 et les années suivantes et dans la limite de 35 000 licences.

Le Président précise que la F.F.S.B. a alloué une aide de 15 000 € à Martigues, la FIB nous a fait un abandon de créance pour 3 500 € et le DTN a décroché une aide de 40 000 € auprès de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES).

Concernant le Trophée Charles BERAUDIER, le Président confirme que la 40^{ème} édition aura bien lieu les 15 et 16 janvier 2022 grâce au concours de la Fédération. La F.F.S.B. va se charger des invitations aux fédérations nationales et aux équipes françaises, de la gestion des réservations de repas et d'hôtel, ainsi que de la réalisation du programme. Lyon Sport Métropole gère le site de compétition et la dotation. Des partenaires ont été approchés pour boucler le budget.

La pérennisation de cette compétition va néanmoins se poser à compter de 2023 car Lyon Sport Métropole n'a plus les moyens humains, ni la motivation pour poursuivre.

Benoit LEPARC revient sur le comportement inapproprié de certains membres du staff technique sur le Mondial de Martigues. Le Président répond que le problème a été réglé en interne avec le DTN et la responsable de l'arbitrage.

Le DTN ajoute qu'un rappel a également été fait dans les convocations des athlètes et de l'encadrement pour Alassio pour prévenir tout débordement.

Enfin, André MILANO précise que tous les contrôles antidopage réalisés à Martigues et à Alassio ont été négatifs.



3. Les championnats de France 2023

A l'exception du Relais mixte qui n'est toujours pas solutionné, tous les championnats de France 2022 sont désormais attribués. Le CBD du Rhône accueillera France Tirs les 2 et 3 avril à Dardilly et Mornant les finales des clubs jeunes le week-end suivant.

Antony STANCO précise que le championnat de France Sport adapté aura lieu les 25 et 26 juin à Albi.

Suite à l'appel à candidatures lancé en juillet pour les championnats 2023, les candidats suivants se sont manifestés avant le 30 septembre 2021 :

Clubs jeunes : Caussade et Chenôve.

Combinés jeunes : La Giraudière.

Doubles : Mâcon.

Quadrettes et Triples : Aix les Bains (sous réserve de l'avancer au 1^{er} week-end de juillet) et Brives-Charensac.

Simple : Oussiat.

Doubles mixtes : Meaux et Guilhaud-Granges.

Vétérans et finale nationale des A.S. de 3&4 : Guilhaud-Granges et Limoges.

Le Comité directeur arrête le choix suivant :

2023		
24 au 26 mars	Clubs adultes	A définir
1 ^{er} et 2 avril	Clubs jeunes	Caussade
15 et 16 avril	France Tirs	A définir
3 et 4 juin	Combiné Jeunes	La Giraudière
24 et 25 juin	Raffa Volo	A définir
8 et 9 juillet	Doubles	Mâcon
21 au 23 juillet	Quadrettes/Triples	Le Puy en Velay
26 et 27 août	Simple	Oussiat
2 et 3 septembre	Doubles mixtes	Meaux
8 au 10 septembre	Vétérans / AS 3&4	Guilhaud-Granges
A définir	Relais mixte	A définir

Il reste à pourvoir les finales des clubs adultes, France Tirs, le championnat de Raffa et le Relais mixte qui seront proposés aux candidats non retenus.

4. Les saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023

Hubert CHANEL indique en préambule que Marie-Claire BIELLI a géré les demandes de reclassement dans Bouly en respectant scrupuleusement les principes arrêtés par le Comité directeur. Aucune dérogation n'a été accordée contrairement à ce que certains ont affirmé.

Les concours F2 et M2 ont repris, quelques extensions ont été accordées uniquement si les autres concours du même week-end étaient complets.

Seuls Bourg en Bresse et Bagnols sur Cèze sont ainsi été autorisés à passer de 32 à 48 quadrettes.



Benoît LEPARC soulève un risque de contestation des LBR sur la répartition des qualifiés Doubles et Quadrettes M2. Dans la réglementation sportive, l'inter régionalisation est définie comme des groupes de LBR sans considérer les CS. Or, la répartition diffusée attribue des qualifiés aux CS d'AURA, ce qui n'était pas la philosophie du texte de départ. Il se pose aussi le problème des 7 participations minimum à un concours national pour être qualifiable au championnat de France, toutes les équipes ne rempliront pas cette condition faute de places.

Hubert CHANEL répond que le projet de réforme règlera toutes ces questions.

Marie-Claire BIELLI se propose pour remettre en service les fichiers informatiques contenant les tirages de F2 et M2, ainsi que les compositions des équipes, ce qui permet aux organisateurs de se dispenser des fiches de participation et le retour du fichier dès la fin de la compétition permet aux services de la Fédération de saisir les points individuels et collectifs rapidement.

La Ligue Sport Boules M2 a repris le 30 octobre à Clermont-Ferrand. L'organisation était parfaite, la promotion a été réussie et la retransmission sur internet des ½ finales et de la finale a réalisé de belles audiences.

Pierre QUADRIGI, qui y a participé en tant que joueur, confirme l'enthousiasme des organisateurs, des joueurs et du public autour de cette nouvelle compétition.

La Ligue Sport Boules F1 reprendra le 12 décembre à Mâcon et les M1 le 21 janvier au même endroit.

La réforme M3 avait été votée avant le COVID, mais n'a pas pu entrer en vigueur, elle sera mise en application en 2022/2023. Les Ligues auront la charge des compétitions quadrettes spécifiques M3 et conserveront le même nombre de qualifiés qu'actuellement (66 qualifiés AURA + 62 hors AURA).

La réforme M2 sera réalisée dans le même esprit que la réforme M3. Actuellement, 95 équipes sont déclarées en M2, mais une quinzaine ne joue pas. Ce nombre sera donc diminué et pour proposer un système égalitaire, chaque équipe disputera le même nombre de concours et sur chaque journée, les concours auront la même capacité.

Christian DEMARCONNAY insiste pour que cette réforme soit également mise en œuvre dès 2022/2023. Cela suppose néanmoins de réunir un Comité directeur début 2022 pour définir les règles de maintien et d'accession en M2, ainsi que les modalités de la saison alors que la saison sera déjà bien entamée.

Le Président demande à la commission du Traditionnel d'étudier d'ici le 15 janvier 2022 la faisabilité d'une mise en œuvre de la réforme M2 en septembre 2022. Un vote du Comité directeur pourrait alors intervenir en mars.

Marc SALOMON est sceptique quant à l'acceptation des équipes d'aller jouer dans des sites imposés parfois très éloignés.

5. Ligue Sport Boules M1

Le Président rappelle que ce circuit de compétitions mis en place en 2019/2020 est destiné à promouvoir notre discipline par des retransmissions télévisées ce qui implique un budget de 400 000 € et des moyens humains dont la Fédération ne dispose pas.

Des statuts de Ligue avaient été rédigés et soumis à l'approbation du Ministère et du CNOSF qui n'a qu'un avis consultatif.

La Mission juridique du Ministère a répondu que la F.F.S.B. n'ayant pas de secteur professionnel pour le moment, ne peut pas déléguer l'organisation de cette compétition à une ligue.

Une simple association loi 1901 a alors été créée et une convention est en cours de rédaction pour formaliser le fait que la Fédération délègue à la Ligue Nationale Sport Boules (LNSB) l'organisation matérielle des étapes et tous les aspects promotionnels. Tout ce qui relève du sportif reste sous la maîtrise de la F.F.S.B.

Le budget de la LNSB supportera ainsi le coût des retransmissions télévisées (25 à 30 000 € / étape). La F.F.S.B. assurera quant à elle les retransmissions sur Internet.

Joseph SBALCHIERO indique que l'assemblée générale constitutive de la Ligue Nationale Sport Boules s'est réunie le 22 octobre pour adopter les statuts.

L'assemblée générale est composée des 16 capitaines d'équipe, des 13 A.S. d'appartenance, 3 membres du Comité directeur de la F.F.S.B. (Hubert CHANEL, Alain THEVENIN et Hervé DI FELICE), 4 personnalités qualifiées désignées par les capitaines d'équipe, 2 personnalités qualifiées désignées par la F.F.S.B. (Joseph SBALCHIERO et Jean-Yves PERONNET) et 2 représentants des joueurs.

Le Comité directeur est composé de 6 représentants des capitaines, 4 représentants des présidents d'A.S., 3 membres du Comité directeur de la F.F.S.B., 4 personnalités qualifiées désignées par les capitaines d'équipe, 2 personnalités qualifiées désignées par la F.F.S.B. et 2 représentants des joueurs.

Le bureau est composé d'1 président (Bruno CHOUVELON), de 2 vice-présidents (Joseph SBALCHIERO et Sébastien DULAC), d'1 secrétaire général (Carlo BRESCIANO) et d'1 trésorier général (Olivier MONCENIS).

Une soirée de passation est programmée le 7 décembre dans un établissement appartenant à Jean-François GOBERTIER, ce qui témoigne de l'intérêt constant de ce dernier pour notre discipline.

D'autre part, le Président demande au Comité directeur de réparer une injustice dans l'attribution des points des compétitions Ligue Sport Boules F1, M1 et M2.

Il est proposé d'accorder 2 points aux perdants des ½ finales afin qu'un 2^{ème} de groupe qui remporte sa partie de classement ne prenne pas autant de points qu'un ½ finaliste.

Il souhaite aussi qu'un groupe de travail se penche sur l'attribution des points et des bonus dans ces compétitions.

Cette disposition s'applique avec effet rétroactif à la Ligue Sport Boules M2 qui a déjà joué une étape.

✚ Le Comité directeur vote cette disposition à l'unanimité.

Alain THEVENIN insiste sur l'importance de la retransmission des images que ce soit sur Internet, Sport en France ou l'Equipe TV.

Jacques VIANESI demande à être prévenu suffisamment tôt si la télévision est prévue sur les Tournois de Pentecôte car des autorisations sont nécessaires sur la Place Bellecour.

Le Président ajoute que les travaux vont se poursuivre avec notre avocat en lien avec le Ministère pour trouver le cadre juridique le plus approprié.

André MILANO approuve les compétitions Ligue Sport Boules M1, mais il regrette qu'il n'y ait que de la quadrette, épreuve qui n'est plus référencée sur le plan international. Pour préparer nos internationaux de façon optimale, il aurait préféré que des étapes se jouent en simples et en doubles.

Le DTN répond que le format des compétitions permet d'utiliser le dimanche pour faire des regroupements de haut niveau.

La 1^{ère} étape est prévue les 21 et 22 janvier 2022 à Mâcon.

6. Intervention du Directeur technique national

Jean-Yves PERONNET est heureux d'avoir retrouvé la F.F.S.B. depuis le 1^{er} septembre, 15 ans après avoir occupé le poste d'Entraîneur national aux côtés de Christian LACOSTE auquel il rend hommage. Il souhaite d'abord s'investir pour remobiliser les conseillers techniques pour faire avancer les projets avec les élus en réinstaurant d'indispensables moments d'échanges.

Le DTN rappelle qu'il a un rôle de conseil, ce qui implique que les informations remontent jusqu'à lui pour en débattre avec les conseillers techniques et apporter les arguments utiles pour la prise de décision par les élus.

Il travaille aussi à la conception de la politique fédérale, à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il est ensuite chargé de rendre compte au Ministère des actions et d'apporter les pièces justifiant le versement des aides de l'Etat.

Les 5 domaines de compétences du DTN sont le haut niveau, le développement, la formation, l'emploi et la coordination du médical. De ce fait, il ne comprend pas l'organisation mise en place il y a quelques années avec la création d'une cellule DEF confiée à un élu alors que réglementairement, elle doit relever de la responsabilité du DTN avec l'implication de tous les conseillers techniques. Une discussion est en cours avec Philippe TRONCY pour convenir du fonctionnement adapté.

Le DTN détient l'autorité hiérarchique sur les conseillers techniques fédéraux et l'autorité fonctionnelle sur les conseillers techniques rattachés à une direction régionale.

Le Bureau technique national (BTN) se compose de tous les conseillers techniques fédéraux et nationaux et se réunit un lundi matin sur 2.

Il indique la nécessité de remettre de la cohérence dans le statut des conseillers techniques qui n'est pas homogène et dans leurs secteurs géographiques d'intervention qui sont très variables. De même, les domaines d'intervention de chacun sont disparates.



L'objectif est donc de revoir la couverture territoriale pour une meilleure efficacité.

L'organigramme de la Direction technique nationale est en cours de construction avec la volonté de réunir toutes les forces vives, notamment en impliquant les conseillers techniques d'AURA dans la conception et la partie opérationnelle du développement fédéral.

La gestion administrative des conseillers techniques doit être reprise avec la réécriture des fiches de poste, des lettres de missions et des feuilles de route qui feront appel à plus de polyvalence et avec un véritable suivi des horaires de travail et des comptes rendus d'actions.

Il importe aussi de mieux communiquer sur les réalisations de la Direction technique nationale, beaucoup de documents ont été conçus, mais sont sous utilisés faute d'être connus. Un contrat d'apprentissage a été signé avec un stagiaire en marketing sportif pour travailler à la mise en œuvre d'une communication qui favorisera une meilleure exploitation des documents créés en interne par une large diffusion sur les différents supports fédéraux. Quoi qu'il en soit, le premier travail du DTN sera de réhabiliter la Direction technique nationale en faisant comprendre que cette dernière est disponible pour conseiller et construire ensemble en mettant de côté les querelles du passé. Des moments d'échanges seront organisés en plénière des cadres, mais aussi avec les régions pour faciliter la collaboration et remettre de la coordination entre tous les intervenants de bonne volonté soucieux de servir le Sport Boules sur le plan national et à l'international.

Concernant le haut niveau, il s'agira de poursuivre les rassemblements mis en place cette saison en lien avec les A.S. et les clubs d'appartenance pour optimiser la préparation des athlètes en recourant au besoin aux conventions d'insertion professionnelle signées avec les employeurs et qui permettent de libérer les athlètes un certain nombre de jours dans l'année. Un travail sera fait aussi avec le Pôle sportif pour libérer des dates dans le calendrier.

Le contrat de performance consiste pour la Fédération à exposer sa stratégie pour remporter des médailles et à négocier l'aide correspondante avec l'ANS. Le DTN milite pour la réintroduction des tournois quadrangulaires pour étoffer la saison internationale dans toutes les catégories et tester de nouveaux joueurs.

La présentation budgétaire sera revue pour faciliter la justification de ces aides versées pour 2 saisons sportives. Le montant annuel est de 90 000 € dont 20 000 € pour les aides personnalisées.

Ces dernières sont destinées uniquement aux athlètes inscrits sur les listes de haut niveau « Elite », « Seniors » et « Relève », il n'est désormais plus possible de les utiliser pour des primes à la performance. Les primes pour les podiums internationaux et les records du monde devront être prises sur le budget fédéral, de même que les diverses aides pour les athlètes inscrits en « collectif national ».

Les listes de haut niveau des arbitres et des athlètes vont être mises à jour selon des critères à affiner.

Elles seront intégrées au « Parcours de performance sportive » à élaborer d'ici la fin de l'année. Ce document décrit ce que la Fédération entreprend pour amener ses sportifs au plus haut niveau.

Pour l'heure, il s'avère que les compétitions de haut niveau, nationales et internationales, sont insuffisantes pour donner de l'expérience à nos athlètes.

Concernant les arbitres, la liste a été établie avec Elisabeth BONIN, mais l'inscription sur cette liste ne donne pas de droits pour le moment. Il est souhaitable que des conventions avec les employeurs puissent être mises en place pour faciliter la mise à disposition des arbitres.

Le contrat de développement a été rendu au début du mois. Il reprend les grands objectifs opérationnels : les féminines, les jeunes, le handicap et le sport santé. 46 000 € sont attendus.

Il s'avère que depuis la reprise de ce contrat par l'ANS, aucune évaluation n'a été faite.

Les actions seront construites au cours du dernier trimestre et des indicateurs seront mis en place pour évaluer notre politique de développement.

Ces indicateurs devront prendre en compte non seulement les actions nationales, mais aussi les actions pilotées par les comités.

Le dossier de renouvellement de la délégation de la Fédération a été réalisé et retourné au Ministère en ajoutant les épreuves de la mixité et en demandant le rattachement les épreuves de Sport adapté, puisque la FFSA n'en demande pas le renouvellement. Cela pourrait avoir un effet bénéfique sur les licences délivrées à ce public.

La communication autour des équipes de France sera amplifiée comme cela a été le cas sur les 2 derniers mondiaux à travers la WebTV et les directs sur Facebook. Une organisation sera mise en place en lien avec Virgile MACHADO pour la technique.

Le dossier important de l'honorabilité devra être traité rapidement en lien avec Henri ESCALLIER, référent F.F.S.B., mais des inquiétudes subsistent sur la fiabilité des données de notre applicatif informatique.

7. Commission nationale administrative et juridique

Christian DEMARCONNAY rappelle qu'il proposera au vote de l'Assemblée générale les dispositions adoptées par le Comité directeur du 11 juin dernier consistant à demander un compte rendu d'action et un bilan financier à toute instance bénéficiant d'une aide fédérale (article 5.9. des statuts et 3.5. du RIA).

D'autres modifications proposées par l'avocat en droit du sport qui nous accompagne sur la Ligue M1 seront également mises au vote. Il s'agit pour l'essentiel de reformulation.

Dans l'article 3, il est ajouté que la radiation peut être décidée par l'instance de discipline à l'encontre d'un membre individuel qui attente à l'image de la Fédération.

Dans l'article 5.2., il est indiqué que les statuts des instances boulistes doivent comporter des dispositions visant à combattre toutes formes de discrimination quel qu'en soit l'objet.

L'article 6 prévoit la possibilité de saisir le conseil de discipline en l'absence de prise de licences par l'A.S.

L'article 11 précise la représentation des féminines au Comité directeur de la Fédération : *« Le comité directeur est composé d'un nombre de féminines proportionnel au nombre de licences féminines avec un minimum de 25 % d'élues féminines : le scrutin de liste et le scrutin plurinominal doivent respecter ce minimum.*

En cas d'impossibilité pour les élu(e)s au scrutin plurinominal, un PV de carence est établi ».

L'article 11 prévoit aussi la création d'une commission de contrôle de gestion concernant la Ligue Sport Boules M1 : *« Le règlement de la Commission de Contrôle de Gestion, préparé par le comité directeur et voté par l'AG devra respecter l'indépendance de ces commissions conformément à l'article L 132-2 du Code du Sport, et ce nonobstant l'absence d'une Ligue Professionnelle telle que prévue aux articles L 132-1 et suivants du Code du Sport.*

Il en va de même de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales.

Compte tenu de l'absence de secteur professionnel aux disciplines gérées par la FFSB, il n'est pas créé de Commission des Agents Sportifs ».

Dans l'article 12 est ajouté que ne peuvent être élues au Comité directeur les personnes dont les droits civiques et/ou familiaux ont été retirés.

De même, doivent démissionner du Comité directeur les personnes qui *d'une manière directe ou indirecte, participent à une structure, quelle que soit sa forme juridique, qui est en relation contractuelle commerciale avec la FFSB.*

A l'article 21 sont ajoutées la commission de Contrôle de Gestion et la Commission féminine.

Par ailleurs, Christian DEMARCONNAY signale qu'il faut aussi veiller à la protection des données et à l'utilisation des fichiers. Le problème est l'accès à Bouly et le renouvellement automatique des licences sans l'accord des intéressés. Une réflexion doit être menée pour concilier les contraintes de la loi, les possibilités techniques et les besoins de l'ensemble des dirigeants de la Fédération.

Les modèles de statuts des LBR, CBD, secteur et A.S. ont été modifiés pour les rendre conformes sur le plan médical et disciplinaire.

Enfin, pour régler la pénurie des bénévoles, certains comités sont demandeurs d'une licence dirigeant qui permettrait à un licencié d'une A.S. X d'être dirigeant d'une A.S. Y. Or, dans le droit associatif, pour être dirigeant d'une association, il faut être membre de cette association. C'est la licence qui donne tous les pouvoirs à l'intérieur de l'A.S.

8. Commission nationale d'arbitrage

Elisabeth BONIN propose de faire évoluer le protocole en vigueur entre la F.F.S.B. et la Fédération Monégasque de Boules par un avenant spécifique à l'arbitrage qui autoriserait des arbitres monégasques à officier dans les rencontres de clubs en France et inversement :

« Les arbitres titulaires d'une licence sportive dans l'une des 2 fédérations sont autorisés à arbitrer indifféremment des compétitions ayant lieu en France ou à Monaco et s'engagent à faire respecter lors de ces compétitions le règlement sportif de la F.F.S.B. ».

✚ Accord unanime du Comité directeur

Une modification de l'article 81 du règlement sportif est également proposée afin d'exiger que l'arbitre de la compétition soit présent sur le site non plus 15 minutes avant le début de la compétition, mais 30 minutes.

✚ Accord unanime du Comité directeur

2 anciens arbitres nationaux sont proposés à l'honorariat : Paul GALLAND et Bernardo JANER.

✚ Accord unanime du Comité directeur

Elisabeth BONIN attire enfin l'attention sur les concours nationaux 32 quadrettes par poules en 2 tours qui se déroulent non-stop sur la journée du samedi sans laisser de pause repas pour l'arbitre. Elle demande qu'un arbitre remplaçant soit prévu au moment des pauses repas au frais de l'organisation.

9. Commission nationale des jeunes

1 034 licences jeunes ont été éditées à ce jour dont 643 en AURA (62 %). 462 sont licenciés en U15/U18.

Claudine PEYROUSE indique que 14 équipes U18 et 12 équipes U15 sont engagées dans le championnat des clubs jeunes. Les performances sont moyennes après 18 mois sans compétition, ce qui pose des problèmes par rapport aux quotas à atteindre en Tir de précision et en Tir progressif pour se qualifier à France Tirs. Les mêmes difficultés vont se rencontrer dans les journées de multi-épreuves qui arrivent.

Comme il n'est pas possible de modifier la réglementation en cours de saison, un projet de note a été préparé pour rappeler les modalités de qualification et 2 post-scriptum ont été ajoutés :

- ✓ Si le nombre de qualifiés est insuffisant, la CNJ après avis de la DTN, pourra prévoir le repêchage d'athlètes en abaissant la barre de qualification.
- ✓ Avec la crise sanitaire induisant une diminution importante de licenciés, le nombre de qualifiés au France Tirs pourra être revu à la baisse en fonction de la participation aux phases qualificatives.

Le Comité directeur valide la note et autorise sa diffusion.

La saisie des résultats dans Bouly pose problème car elle est gérée depuis des années par la CNJ, non par des salariés et aucune archive n'est disponible. De plus, le logiciel déporté n'est plus opérationnel. La gestion se fera probablement à partir d'un tableau Excel. Le même problème se posera avec les multi-épreuves, puis avec le classement des performances qui combinent les clubs jeunes et les multi-épreuves pour qualifier à France Tirs.

Une réunion avec les conseillers techniques a conclu à la nécessité de revoir entièrement le système des multi-épreuves qui n'est pas adapté aux effectifs ni aux performances, revoir le contenu des clubs jeunes et une organisation par plateaux pour obtenir une meilleure participation, réexaminer la pertinence du championnat de France Combiné ou encore du Simple U15.

Un travail avec la Cellule DEF va être lancé pour élaborer un catalogue de pratiques pour les catégories U9 à U13.

Par ailleurs, la CNJ en charge des compétitions souhaite que la DEF gère la subvention de développement.

Une plénière des cadres avec la CNJ sera programmée en décembre.

Le Président ajoute qu'une réunion est prévue dans le mois pour rencontrer à Paris l'USEP et l'UNSS avec Monique PRUDENT et le DTN. Il attend beaucoup de ces travaux pour fidéliser et recruter dans des A.S. prêtes à accueillir.

10. Les comptes 2020/2021

Hervé DI FELICE indique que la présentation des comptes à l'Assemblée générale se fera à partir de l'analyse de l'activité et sur la base du compte de résultat.

Le total des produits d'exploitation est de 1 892 162 (budget sur 12 mois) contre 2 066 197 € (budget sur 9 mois) en 2020 et se décompose de la façon suivante :

- ✓ 1 221 318 € de cotisations (licences),
- ✓ 168 677 € de ventes de biens (mutations...),
- ✓ 161 040 € de ventes de prestations de service (affiliations...),
- ✓ 237 275 € de subventions,
- ✓ 101 644 € de reprises sur amortissements et provisions (départ à la retraite de 2 secrétaires administratives, de la dépréciation du stock (articles publicitaires) et d'une aide COVID de l'URSSAF) et
- ✓ 2 208 € d'autres produits.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 235 177 € au total contre 1 574 885 en 2020 et comprennent :

- ✓ 34 899 € de variation de stock,
- ✓ 528 335 € d'achats et charges externes (assurances, déplacements, entretien...). Cette ligne est en forte baisse (-456 632 €) en raison de la suppression de tous les championnats de France et de la Ligue Sport Boules M1,
- ✓ 26 959 € d'impôts et taxes (taxe sur les salaires...),
- ✓ 371 948 € de charges de personnel,
- ✓ 6 320 € de charges sociales,
- ✓ 120 693 € de dotations aux amortissements,
- ✓ 44 519 € de dotations aux provisions et
- ✓ 101 504 € en autres charges (aides fédérales...).

Le résultat d'exploitation se monte ainsi à 656 985 € contre 491 312 € en 2020 déduction faite de la ristourne de 10 € par licence calculée sur les effectifs 2019/2020 (445 870 € au total).

Les 8 € de remise (272 000 € au total) accordés aux licenciés 2020/2021 qui renouvellent leur licence en 2021/2022 n'apparaît pas dans ces comptes car ils ne peuvent pas être provisionnés dans la mesure où le fait générateur est sur l'exercice suivant, puisqu'on ne connaît pas à ce jour le nombre de personnes qui vont reprendre leur licence.

Une indication apparaîtra dans l'affectation du résultat.

Jacques VIANESI estime qu'une provision aurait pu être inscrite sur la base de 30 000 licences.

Le Président répond que la Commissaire aux comptes autorise la provision d'une somme, mais pas d'une remise par licence.

Hervé DI FELICE ajoute que la Fédération a bénéficié d'environ 130 000 € d'aides principalement de la part de l'URSSAF.

A l'actif du bilan au 30 septembre 2021, les richesses de la Fédération apparaissent notamment dans les immobilisations avec la valeur du siège pour 550 000 € + 57 000 de terrain. A ce jour, l'ensemble est amorti pour la moitié.

L'emprunt a été remboursé début janvier 2021.

On y trouve aussi le stock, les créances usagers (dettes des comités) et les autres créances dont 180 000 € de produits à recevoir.

La trésorerie progresse de 120 000 € par rapport à l'exercice précédent (1 547 569 € contre 1 425 094). 300 000 € sont placés sur un produit CNP Caisse d'Epargne, 1 000 000 sont placés sur un livret Associatis.

Au passif du bilan, les fonds propres s'élèvent à 2 150 164 € après incorporation du résultat de l'exercice.

Une provision pour fonds dédiés a été passée pour 114 000 € qui correspond au 36 700 € de report 2020 sur la haute performance et aux 70 000 € à venir.

Les dettes fournisseurs sont à 180 000 €.

Le solde de trésorerie était de 1 725 000 € en 2020 et ressort à 1 847 000 en 2021.

Alain THEYSSIER donne la présentation analytique dont l'intérêt est d'analyser nos dépenses.

Le total des produits est de 1 681 582 € contre 1 869 886 en 2020.

Le total des charges est de 1 036 863 € contre 1 353 138 en 2020.

Le résultat courant est de 644 720 €.

Le résultat financier est de 1 334 €.

Le résultat exceptionnel est de 7 036 €.

Le résultat net est de 653 089 € contre 463 077 en 2020.

Hervé DI FELICE fait observer que le délai est trop court pour sortir un bilan à cette époque et qu'il conviendra de revoir le calendrier les années suivantes, certainement avec une AG à programmer en janvier.

Le Président met au vote du Comité directeur l'adoption des comptes 2020/2021.

✚ Accord unanime du Comité directeur.

11. Les éléments constitutifs du budget prévisionnel 2021/2022

Le budget a été construit sur la base de 39 226 licences, quasiment 37 000 ont été délivrées à ce jour.

Au niveau des charges, les demandes des commissions ont été reprises.

Le Trésorier général s'attend à un résultat déficitaire de 500 à 600 000 € car entre la perte de licences et les différentes aides fédérales, la Fédération perd 700 000 €.

L'équilibre sera atteint grâce à la reprise de la provision sur l'aide à la reprise de licences (272 000 €) et à 200 000 € d'excédent de l'exercice précédent.

Le Président explique que le montant des charges a été maintenu pour la saison en cours afin de maintenir le programme de compétitions et inciter à la reprise des licences et parallèlement, la Fédération investit par le biais de la Cellule DEF dans des actions de développement.

Toutefois, le budget de l'exercice 2022/2023 devra se situer non plus à 2,1 millions d'Euros, mais à 1,7 ou 1,8 million, ce qui conduira à mettre en place un programme d'économies de 400 000 €, soit une moyenne de 20 % par commission.

Le Président met au vote du Comité directeur l'adoption du budget prévisionnel 2021/2022.

✚ Accord unanime du Comité directeur.

12. Commission nationale des clubs

La commission se réunit une nouvelle fois le 10 novembre pour examiner le contenu d'une rencontre et proposer des évolutions.

Pour la saison en cours, Porte du Vercors fait forfait général en National 3 suite à des problèmes d'effectif, en Elite 2, Monaco déclare forfait samedi prochain à Montélimar car ils jouent à La Motte Servolex le lendemain et en Féminin National 1, Fontaine et la Yaute 74 n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une date de report.

Eric LOUAT fait remarquer que ces problèmes mettent en lumière les difficultés liées à un calendrier trop dense et au manque de possibilités de repli.

Le passage de l'Elite 1 masculine de 8 à 6 équipes est soumis au vote du Comité directeur, ce qui fera gagner 3 journées.

Cela suppose 3 descentes et 1 montée.

✚ Accord unanime du Comité directeur.

André MILANO informe que la Commission sportive de la FEB se réunit le 6 novembre pour évoquer une réorganisation de la Coupe d'Europe masculine. La C1 serait basée sur 8 clubs : 2 italiens, 2 croates, 2 slovènes et 2 français. Les autres nations disputeraient la C2.

La France sera représentée par les 2 clubs qualifiés au terme de la saison en cours et rattrapera ainsi son décalage d'un an (le 1^{er} du classement au terme des play off et le vainqueur de la finale ou le finaliste le cas échéant).

Le maintien de l'épreuve de tir progressif à 6 alvéoles sera également débattu.

Elisabeth BONIN demande à nouveau une réunion pour améliorer le traitement des reports et éviter le casse-tête des désignations qui en découlent.



13. Cellule Développement emploi formation

Philippe TRONCY indique qu'il travaille actuellement avec le DTN pour structurer la Cellule DEF et définir un fonctionnement.

Depuis plusieurs années, les conseillers techniques ont réalisé un gros travail mais sans réel fil conducteur.

Le budget de la Cellule est de 596 000 € dont la moitié de salaires et une part importante d'aides à l'emploi.

S'agissant des formations professionnelles, une nouvelle session CQP est programmée en 2022 en parallèle de l'apprentissage qui sera adossé à un organisme de formation certifié « Caliopi ».

La formation fédérale des bénévoles (arbitres, délégués...) est chapeautée par Jean-Jacques POTHIER qui dispose d'un budget de 46 500 €.

L'apprentissage a été lancé sur la base de 10 candidats, les inscriptions seront clôturées le 22 novembre. Les candidats suivront la formation BP JEPS « Activités pour tous », ainsi que le CQP « Animateur bouliste ». Ils seront accompagnés par des tuteurs.

Les comités d'AURA sont incités à trouver des candidats qui seront encadrés par les conseillers techniques départementaux.

Le suivi administratif sera assuré par Hervé CLAUZIER.

Philippe TRONCY est très impliqué sur l'emploi et l'apprentissage et souhaite que d'autres élus le rejoignent pour l'épauler sur les secteurs de la formation et du développement.

Il est particulièrement intéressé par des profils disposant de compétences dans les ressources humaines et de qualités de visionnaires.

Le salut du Sport Boules passe nécessairement par l'accueil de nouveaux publics encadrés par des professionnels.

Marie-Jo RIBERON suggère de s'ouvrir sur les professeurs de collège dans le cadre de l'UNSS, ces derniers sont très réceptifs à notre discipline et peuvent beaucoup apporter au développement des jeunes. Cela suppose que les conditions d'accueil dans l'A.S. soient réunies.

Benoit LEPARC demande si une session de formation de moniteurs est prévue car la compétence des bénévoles est également très importante.

Le DTN confirme que cette formation est essentielle et qu'un travail est en cours sur les contenus.

14. Cellule Comités en développement

La cellule se réunit régulièrement et apprécie que Thierry MAHOUDEAU ait été désigné par la DTN pour participer aux travaux et mettre sur le papier les idées retenues.

Michel MARCHAND anime un groupe de travail chargé de créer une boîte à outils pour les présidents d'A.S. avec pour l'heure une quarantaine de thématiques qu'il conviendra de hiérarchiser.

L'autre groupe de travail animé par Benoit LEPARC réfléchit aux nouvelles pratiques de demain en imaginant des solutions pour refaire jouer dans des régions désertées et en privilégiant la notion de plaisir.

La cellule CED se présente comme un VRP du Sport Boules, en complément de la DEF, pour suggérer des actions de développement à mener.

15. Commission nationale Sport adapté

Antony STANCO confirme l'organisation du championnat de France Sport adapté du 24 au 26 juin 2022 à Albi sous l'égide de la F.F.S.A. La prochaine édition sera organisée par la F.F.S.B. puisque la F.F.S.A. ne redemande pas la délégation pour la pratique du Sport Boules.

Le DTN rencontrera la F.F.S.A. pour faciliter la transition.

Le Président considère que le moment est venu de mettre en place une licence propre à la pratique du Sport adapté.

16. Commission féminine et mixité

Michelle ARVIEU indique que la commission travaille sur l'activité des F3, F4 et Loisir et définira d'ici le début de l'année prochaine les orientations prioritaires en lien avec la DEF.

La commission réfléchit aussi aux compétitions qui pourraient être proposées aux F3, ainsi qu'aux améliorations à apporter aux compétitions F1 et F2.

La Cellule mixité a travaillé intensément en début de mandat pour mettre en place les championnats mixtes. Les doubles sont calés avec des dates de qualificatifs par catégorie et la finale début septembre. En revanche, le championnat de Relais n'a ni date, ni lieu pour le moment et aucune communication n'a pu être faite.

Le Président confirme que la mixité est un axe majeur de la mandature car ces épreuves sont au programme des championnats du Monde, mais la bonne formule du Relais mixte n'a pas encore été trouvée entre compétition et développement.

Le DTN admet que la mise en place du championnat de Relais est un peu laborieuse et se heurte à un calendrier dense. La saison de lancement sera un essai et des adaptations seront certainement nécessaires pour les éditions suivantes. Pour l'heure, il propose de partir sur 3 dates avec 2 lieux et de faire des ajustements selon le nombre d'inscriptions.

Benoit LEPARC estime que le projet est trop ambitieux vu le potentiel de compétiteurs et compte tenu que ces derniers sont essentiellement basés sur AURA et l'Occitanie. Il rappelle que les membres de la Cellule mixité se sont beaucoup investis pour être en mesure de faire une proposition au Comité directeur de juin et depuis le projet est au point mort, ce qui n'est pas respectueux du travail de la Cellule.

Hubert CHANEL considère que le Relais mixte est une épreuve élitiste qui s'adresse à un public très restreint et qu'il est difficile de s'en servir pour faire du développement. Il est partisan d'un championnat national pour les catégories élite et d'animations régionales pour les autres catégories.



17. Pôle communication

L'enquête lancée sur les réseaux sociaux au sujet de la numérisation de Sport Boules Magazine s'est soldée par un soutien massif à la version papier.

La WebTV donne des scores d'audience très satisfaisants. Sur le Mondial de Martigues, le cap des 1 000 personnes connectées en simultanément a été atteint à plusieurs reprises et les différents replays ont touché 17 à 29 000 personnes. Les émissions du soir ont donné des taux d'audience comparables.

A Alassio, l'émission du soir a cumulé 108 000 personnes sur le championnat et les retransmissions en streaming 600 000 personnes. Ces scores donnent des perspectives en matière de partenariat.

Hubert CHANEL souhaite mettre en place les mêmes émissions sur les championnats de France.

Yves PIRIAC donne le programme des retransmissions Ligue Sport Boules M2, Ligue Sport Boules F1 et clubs qui ont été arrêtées avec Virgile MACHADO.

La 1^{ère} étape de Ligue Sport Boules M2 a touché 26 878 personnes.

La Coupe d'Europe sera retransmise sur Facebook ce week-end par Jean-Yves PERONNET à partir de simples tablettes comme à Alassio via le procédé Swish Live.

La page Facebook de la Fédération, désormais animée par Laetitia LE GLOANNE, est passée de 3 600 à 8 360 abonnés au 4 novembre 2021

Sport en France va rediffuser le 6 novembre l'émission « #MonClub » enregistrée à Feurs et un documentaire de 29 mn « Envie de Sport Boules – Les coulisses de Martigues » le 8 novembre à 21h00.

18. Questions diverses

Centenaire de la Fédération : les festivités seront lancées lors des Tournois boulistes de Pentecôte. Des articles dérivés seront commandés et des roll up (un par décennie avec des images d'époque) seront réalisés dans le cadre d'une exposition itinérante accompagnée par une vidéo.

Un livre sur les 100 ans de vie de la Fédération Française est en cours d'écriture, il sera vendu 10 €. Un autre livre est en projet pour honorer Bernard CHEVIET qui sera officiellement désigné joueur français du siècle avec son accord.

Le Président invite les membres du Comité directeur à lui faire part d'idées originales.

Consultation : le Président va adresser un courrier aux membres du Comité directeur pour qu'ils expriment leur avis sur diverses propositions qui n'ont pas pu être abordées lors de la présente réunion (consultation de l'Assemblée générale sur le prix des licences 2022/2023 en fonction du niveau de reprise constaté fin avril, suppression de la licence Promotion, création de la licence Boul'Ensemble, création de la licence Boule Santé, création de la licence dirigeant et bénévole, intégration des membres du bureau de la Ligue Nationale Sport Boules dans la commission nationale Ligue Sport Boules M1).



ESB : le Président demande à la Coordination sportive de se pencher sur la réglementation des ESB qui n'est pas adaptée aux comités à faible effectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Président de la F.F.S.B.



B. DAUBARD

La Secrétaire générale



MC. BIELLI